

Contrat de location Gîte Lecaillon

Entre les soussignés

Mr et Mme Nuss Roger

Demeurant 2 Chemin Weingarten 67140 Mittelbergheim

N° de Téléphone 03-88 -08-45-39 ou 06-51-80-20 -67 ou 06 52 92 51 90

et Mr et Mme

N° de téléphone

Demeurant :

Désignation

La location porte sur un gîte meublé de 40m2 comprenant 1 lit+1 canapé convertible salle d'eau et WC cuisine équipée lave-vaisselle, four plaque de cuisson –parking extérieur + garage clos à l'intérieur de la Copropriété

Les animaux ne sont pas tolérés, Le gîte est non-fumeur

Télévision, jeu de société, bibliothèque à votre disposition

Durée

La location commencera leà partir de 17 heures, pour se terminer leavant 12h00 heures

Le loyer

Le montant de la location est de Euros charges comprises – lits faits à l'arrivée – prestation ménage

incluse – linge de toilette et de cuisine inclus

Un acompte représentant le 1/4 du prix de la location est versé dès la réservation soit €

et le solde à l'arrivée.

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception aux propriétaires.

En cas d'annulation avant l'arrivée dans les lieux, l'acompte reste acquis aux propriétaires. Ceux-ci pourront demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24H qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et les propriétaires peuvent disposer de leur gîte. L'acompte reste également acquis aux propriétaires qui demanderont le solde de la location.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis aux propriétaires. Il ne sera procédé à aucun remboursement. Annulation par les propriétaires : les propriétaires reversent l'intégralité des sommes versées.

Arrivée : le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée dans le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée le locataire doit prévenir les propriétaires

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie sera levé le jour de la prise de la possession des lieux d'un montant de euros

Il sera restitué le jour du départ ou au plus tard dans les 10 jours.

Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le locataire.

Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie.

Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement.

En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent

Taxe de séjour

La taxe de séjour est comprise dans le prix de la location

Etat des lieux-inventaire

Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à l'arrivée et à la sortie du locataire.

Les conditions générales

Le locataire s'engage :

1. à ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur ;
2. à ne pas sous louer le logement ;
3. à user paisiblement des lieux ;
4. à s'assurer contre les risques locatifs tels que le vol, l'incendie, les dégâts des eaux.

Fait à ...Mittelbergheim, le Signature du locataire :
(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature du loueur :